

PROJET DE LOI

rejeté

le 30 mai 1989

N° 75
S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*modifiant la loi n° 86-912 du 6 août 1986
relative aux modalités d'application des **privatisations.***

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a adopté, en première lecture, la motion, opposant la question préalable à la délibération du projet de loi, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 542, 556 et T.A. 79.

Sénat : 254, 328 et 329 (1988-1989).